5, rue de Consdorf
L-6551 BERDORF
Tél : 79 01 87 – 39
Mail :david.schuster@berdorf.lu

Berdorf, le 13.11.2026

ATTESTATION

LE BOURGMESTRE DE LA COMMUNE DE BERDORF,

certifie par la présente avoir accordé conformément aux dispositions légales et règlementaires en vigueur en matière d'urbanisme et des bâtisses

à	**M. Raymond DAHM**
domicilié(e) à	89, rue de Consdorf L-6551 BERDORF
préqualifié, l'autorisation de bâtir no.	2026/70 - 10CO089

relative **à l'installation de panneaux photovoltaïques** sur un terrain

inscrit au cadastre de la commune de Berdorf sub.	section B de Berdorf
no:	619/2401
au lieu-dit:	rue de Consdorf
sis à l'adresse:	89, rue de Consdorf L-6551 BERDORF

La présente attestation est délivrée conformément aux dispositions de l'article 70 du règlement sur les bâtisses, les voies et les sites et l'article 37 de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

La présente attestation est à afficher par le maître de l'ouvrage sur le chantier, en un endroit bien visible pendant toute la durée des travaux de construction.

Un recours contre la décision de délivrance de l'autorisation de bâtir citée est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours peut être interjeté auprès du Tribunal administratif par une requête qui devra être signée par un avocat à la Cour sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la notification de la présente

Le public peut prendre inspection des plans pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble.

LE SECRETAIRE,

Claude OE

LE BOURGMESTRE,

ADMINISTRATION COMMUNALE BERDORF

Joe NILLES

Copie de la présente est affichée à la maison communale.